

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

19/06/2020

Date de publication et

d'affichage :

03/07/2020

Délibération n° 15/2020

OBJET :

**AFFECTATION DU**

**RÉSULTAT**

**2019**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/06/2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

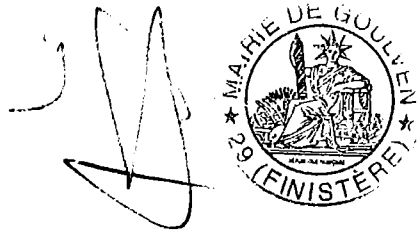
ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Héléne DALBESIO-LE GUERN, MM Noël OLLIVIER et Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Sylvain LEFEVRE

Monsieur Régis FEGAR expose au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 était de 47 106,28€ et celui de la section d'investissement de 802 998,03€. Il est proposé d'affecter la somme de 35 000 € au c/1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 12 106,28€ à l'article 002 de la section de fonctionnement. Ce virement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement de la Commune pour la réalisation de ses projets. Soumis au vote, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'affecter la somme de 35 000 € au c/1068 de la section d'investissement et de conserver la somme de 12 106,28€ au chapitre 002 de la section de fonctionnement.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



**DÉPARTEMENT****DU FINISTÈRE****COMMUNE DE GOULVEN**

----

**Mairie 29890 GOULVEN**

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

19/06/2020

Date de publication et

d'affichage :

03/07/2020

Délibération n° 14/2020

OBJET :

**TAXES LOCALES  
2020****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/06/2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, MM Noël OLLIVIER et Vincent DENISE

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Anne-Marie DESTOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mr Sylvain LEFEVRE

Monsieur Régis FEGAR explique que la refonte de la fiscalité directe locale implique dès 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Les bases de 2019 étaient de 548 482 et sont de 558 800 cette année. Le taux d'imposition étant de 14,79 en 2019, le produit de la taxe d'habitation est de 82 647 € intégralement compensé par l'Etat. Mr Yves ILIOU rappelle qu'habituellement le Conseil municipal choisit d'augmenter les taux des taxes de 1% de façon régulière plutôt que fortement une année. La commission des finances a proposé d'augmenter de 1% le taux de la taxe sur le foncier bâti (passant de 18,45% à 18,63% pour un produit de 82 047€) et le foncier non bâti (de 42,33% à 42,74% pour un produit de 17 908€). Le gain est de 965 € par rapport au produit assuré. A l'unanimité les membres du Conseil décident d'augmenter de 1% le montant des taxes locales, portant ainsi le taux de la taxe sur le foncier bâti à 18,63% et celle sur le foncier non bâti à 42,74%.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

19/06/2020

Date de publication et

d'affichage :

03/07/2020

Délibération n° 17/2020

OBJET :

**BUDGETS PRIMITIFS**

**2020**

**LOTISSEMENTS DE**

**GOUVERVEN**

**Et**

**KERILIS**

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/06/2020

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le

ID : 029-212900641-20200625-DELIB17\_2020-DE

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, MM Noël OLLIVIER et Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR

SECRETARIE DE SÉANCE : Mr Sylvain LEFEVRE

Monsieur Régis FEGAR présente les projets de budgets des lotissements de Gouerven et Kerilis. A l'unanimité les membres du Conseil adoptent :

- le budget 2020 du lotissement de Gouerven équilibré à la somme de 38 250 € en section de fonctionnement et à celle de 18 395 € en section d'investissement.

- le budget 2020 du lotissement de Kerilis équilibré à la somme de 26 904 € en section de fonctionnement et à celle de 5 205,80 € en section d'investissement.

Ces budgets sont votés par chapitres.

Ces budgets devraient être clos pour la fin de l'exercice 2020.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN



Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3, contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation :

19/06/2020

Date de publication et

d'affichage :

03/07/2020

Délibération n° 18/2020

OBJET :

BP 2020

BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, MM Noël OLLIVIER et Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Sylvain LEFEVRE

Mr Régis FEGAR présente le projet de budget primitif 2020 article par article.

Soumis au vote, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet de budget 2020 qui est équilibré à la somme de 443 000 € en section de fonctionnement et à celle de 923 315 € en section d'investissement. Le budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 112 773

Chapitre 012 : 201 500

Chapitre 022 : 1 674

Chapitre 023 : 50 000

Chapitre 65 : 74 203

Chapitre 66 : 2 850

Recettes

Chapitre 002 : 12 106,28

Chapitre 64 : 1 500

Chapitre 70 : 8 090

Chapitre 73 : 260 008

Chapitre 74 : 73 547

Chapitre 75 : 66 744,72

Chapitre 77 : 1 715

Chapitre 042 : 19 289

Section d'investissement

Dépenses

Opérations financières 772 888

Opérations non affectées

Opérations d'ordre budgétaire 19 289

Acquisition de matériel 24 550

Travaux de bâtiments 14 338

Travaux de voirie 25 000

Informatique 2 350

Politique locale de l'habitat 20 000

Travaux à l'église 19 900

Ecole 21 000

Réhabilitation du presbytère 2 500

Cimetière 1 500

Recettes

902 473

12 148

8 694

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN



DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25/06/2020

COMMUNE DE GOULVEN

----

Mairie 29890 GOULVEN

----

Tel : 02.98.83.40.69

mairie.goulven@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, Mr Christophe BODENNEC, Mme Marie-Claire ACQUITTER, Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, MM Noël OLLIVIER et Vincent DENISE

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie DESTOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Sylvain LEFEVRE

Monsieur Régis FEGAR présente les propositions de la commission des finances. Il n'est pas donné suite à la demande présentée par l'association « Arz er chapelioù bro Leon » suite à l'annulation de l'exposition qui se déroule habituellement pendant un mois dans la chapelle de Penity, des exposants s'étant désistés du fait de la pandémie de Covid 19. Mr le maire signale que l'ADMR sollicite une subvention de 600€ mais qu'il avait été décidé, il y a quelques années, de ne plus la subventionner car il faudrait également accorder des aides financières à l'AGDE et autres associations d'aide sociale. Mr Régis FEGAR rappelle que la commune de Goulven participait au paiement du loyer de l'association à Plouider.

Soumis au vote, les membres du Conseil décident d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale Cycliste Goulven-Treflez-Plouider : 250 €
- FNACA Côte des Légendes : 250 €
- Club de l'Amitié, Goulven : 300 €
- Association des Parents d'Elèves de Goulven : 550 €. La participation aux frais de déplacement à la salle de sports de Plouider est plafonnée à 350 €.
- Société de chasse Plouider-Goulven : 250 €
- Goulven découverte, sentiers et patrimoine : 1 000 €
- RASED, Lesneven : 46,50 €
- ALECOLE (REP) Ploudaniel : 46,50 €
- Orgues en Finistère : 40 €
- Société Penn ar Bed, Goulven : 500 € (si décision de maintenir la fête du cheval cet été).
- Association Gym rythmique, Kernilis : 40 €
- Dojo Lesnevien : 60 €
- RC Lesnevien, foot : 40 €
- Association française des sclérosés en plaques : 100 €
- Secours Populaire, Brest : 80 €
- IREO, Lesneven : 100 €
- Restaurants du cœur, St Ségal : 150 €

-oOo-  
Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
présents : 10  
votants : 10

Date de convocation :  
19/06/2020

Date de publication et  
d'affichage :  
03/07/2020

Délibération n° 19/2020

OBJET :  
ATTRIBUTION DES  
SUBVENTIONS  
2020

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Yves ILIOU,  
Maire de GOULVEN

